

ANNEXE 2 : RAPPORT D'INFORMATIONS PERIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS

visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:

GOCA 3

Identifiant d'entité juridique:

GOCA 3, Fonds géré par GO CAPITAL
GO CAPITAL
1A rue Louis Braille
Hall A - Cap Courrouze
35136 Saint Jacques de la Lande
RCS 445 284 458 Rennes

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le Fonds cherche notamment à promouvoir les caractéristiques sociales et environnementales suivantes au niveau des Entreprises Cibles :

- (i) Actions en faveur de l'environnement et du climat et, notamment, la réduction de la consommation d'énergie et de l'émission de gaz à effets de serre pour une économie bas carbone, la gestion des déchets et le recours aux circuits courts ;
- (ii) Actions en faveur de la parité et la lutte contre les inégalités en entreprise ;
- (iii) Actions en faveur de la création d'emploi sur le territoire du Grand-Ouest ;
- (iv) Actions en faveur de la valorisation de l'écosystème social local, et, notamment les centres techniques et de recherche, les universités, les centres de formation.

Le Fonds entend également contribuer à certains objectifs de développement durable promus par l'ONU, parmi lesquels les objectifs n°3 (bonne santé et bien-être), n°8 (travail décent et croissance économique), n°10 (inégalités réduites), n°12 (consommation et production responsable) et n°13 (lutttes contre le réchauffement climatique).

Les **indicateurs de durabilité** permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le Fonds a été constitué le 19 décembre 2022, il est en période d'investissement et comptabilise 10 participations actives à son portefeuille.

indicateurs

- indicateur satisfaisant
- indicateur à améliorer
- indicateur insuffisant

					2025							
					indicateurs entrée			Date contrat ESG	indicateurs constat Costrat	Avancée Roadmap	synthèse annuelle	
					E	S	G		E	S	G	
signing	date limite roadmap ESG (SHA)	Existence d'une road map (O/N)										
ABCELY	LN	25/07/2023	non précisé	O				07/01/2026				<p>Environnement – Actions 2025 / 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction empreinte carbone, optimisation R&D, équipements éco-énergétiques • Gestion déchets conforme CNRS (UMR 7276), réduction de l'usage des plastiques • Mobilité durable : priorités aux visioconf., 1 réunion/mois à Paris, aucun vol long-courrier • 2026 : renforcement du plan CNRS DD&RS, suivi énergétique structuré <p>Social – Actions 2025 / 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement de travail inclusif, flexible, équilibré • Formations : sécurité, éthique, expérimentation animale • Dialogue social mensuel • 2026 : partenariats renforcés avec 2 associations patient-e-s (cancer, endométriose) <p>Gouvernance – Actions 2025 / 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référent ESG (JMH), transparence scientifique et ESG • Respect réglementaire : Bien-être animal (3 conventions APAFIS signées en 2025) • Partenariats académiques (2 actifs (BRIC + CRIBL) et plusieurs en cours & ONG (2) • 2026 : structuration reporting ESG – rapport annuel dès 2027
GENSENSOR	AB	30/06/2023	non précisé	O				22/12/2025				<p>2025</p> <p>E : eco conception de la V2 du produit => -95% d'inox, portoirs eco conçus ; 2000 L de DASRI/an S : monitoring de la qualité de vie au travail par un questionnaire salarié anonyme mensuel G : refonte du COMEX pour un comité de direction plus large (intégrant des salariés clés)</p> <p>2026</p> <p>E : objectif de baisse de 20% des DASRI et 10% des commandes (en améliorant le process de supply) S : Maintien du questionnaire ; renforcement de l'équipe en manager intermédiaire si possible G : continuité du comité de direction</p>

					2025							
					indicateurs entrée			Date contrat ESG	indicateurs constat Costrat		Avancée Roadmap	synthèse annuelle
signing	date limite roadmap ESG (SHA)	Existence d'une roadmap (O/N)	E	S	G	E	S	G				
LDS	GL	24/10/2023	24/01/2024	O								<p>Formation spécifique ESG réalisée par un ex responsable ESG d'une grande société : Stéphane Ferris (Consultant dans la pharma).</p> <p>Formation qui vise à prioriser les sujets RSE et documenter ceux déjà mis en place.</p> <p>ENVIRONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achats responsables initiés pour le Loopix avec notamment des matériaux biosourcés (et moins chers) : mais Matériaux validés par le principal distributeur. - Cycle de vie des produits suivi mais non encore formalisé. - Pas de stratégie de réduction de GES à date car ce n'est pas une problématique à date. - Meilleur tri des produits fabriqués (contaminés ou non à la sortie). - Tri selectif et réduction de déchets en place mais politique globale non encore formalisée. <p>En cours de priorisation par un expert externe</p> <p>SOCIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique salariale incitative - Plan de BSPCE pour les managers clés - Développement de la marque employeur (site web, process de recrutement, etc) - Formalisation d'un process de suivi RH en cours. <p>GOVERNANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas encore de plan d'actions prioritaires mais déjà en discussion. Fera suite à la formation en cours. - Recueil des signalements en matière d'éthique en place. - CODIR : 40% féminin et attention forte sur l'égalité des salaires.
AVATAR	FLB	22/12/2023	15/02/2024	N					17/12/2025			<p>Prise en compte la norme IEC 82304 dans le QMS (la réglementation SaMD, plus large que l'IEC 62304) Nouvelle réglementation européenne sur l'IA : plan de gestion des risques associé et dispositif de surveillance.</p> <p>Gouvernance :</p> <p>David Herrmann, nouveau membre indépendant du conseil d'administration.</p>
UVR	FLB	28/03/2024	+3 mois	N					15/05/2025			<p>La société a plutôt vu une contraction des effectifs sur la période. Progrès sur la partie cyber et normative. Formaliser un Plan de Sécurité des Systèmes Informatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> o En cours sur la partie certification Iso 27001 (reprise après pause en Q1) <p>Organisme de certification (CertPro) contractualisé</p> <ul style="list-style-type: none"> o Bilan cyber financé à 50% par la BPI débutera en juin
BIOPTHA	AB	10/04/2024	non précisé	O					09/01/2026			<p>Accompagnement par Fertilidée</p> <p>Formation et sensibilisation des équipes en février 2025</p> <p>Diagnostic ESG et définition des piliers de la roadmap : bilan carbone, politique anti-discrimination, charte ESG pour les fournisseurs et les sous-traitants, politique ESG corporate</p> <p>2026 : objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un comité ESG au sein de la société Gestion de la relation fournisseurs sous l'angle ESG RGPD Politique RH : charte de non discrimination, diversité

					2025							
					indicateurs entrée			Date cocontrat ESG	indicateurs constat Cocontrat	Avancée Roadmap	synthèse annuelle	
					E	S	G		E	S	G	
signing	date limite roadmap ESG (SHA)	Existence d'une roadmap (O/N)										
SIRIUS NEOSIGHT	AB	31/01/2025	31 déc.2025 max	O				20/03/2025				<p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure de l'impact sur l'environnement <p>Sociétal & Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure de l'impact sur la création d'emplois Efforts pour la formation et contrats de formation Incitation et rétention de talents <p>Gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Egalité homme/femme Implication & motivation des collaborateurs Structuration de la société (SMQ) Elargissement du mentorat
DELIVRONE	GL	13/06/2025		O				invest.récent				<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure d'impact en cours via un Impact Score (partenariat CEN + Goodwill) et une ACV comparative, mais le calculateur CO2 sur le site reste à faire Veille active sur les fournisseurs de drones en France et en Europe (priorité aux certifications hors Chine) ; veille documentaire sur les cycles de vie et la gestion des déchets en cours Bilan carbone lancé ligne par ligne pour chaque activité <p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation formalisé et politique salariale attractive pour la région, avec un pool de BSPCE existant Parité et inclusion recherchées mais difficiles à concrétiser dans les faits 11 recrutements réalisés en 2025 <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> Cybersécurité en cours de renforcement, avec une assurance Cyber envisagée Procédures de suivi et de contrôle en cours de consolidation Triple comptabilité lancée avec la CE Normandie et les cabinets Goodwill / Baker Tilly, avec un appui financier de Bpifrance, démarche structurée et de long terme
ALKION BIOINNOVATIONS	AB	13/10/2025	non précisé	O				Invest d'octobre 2025				<p>Diagnostic (2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> E : impact biodiversité, diminution de la consommation d'eau, bilan carbone scope 1 & 2, crédit carbone & financements S : accès au plus grand nombre (Global South), souveraineté, communautés locales, résilience au changement climatique G : renforcement des politiques sociales internes <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> E : bilan carbone 1 & 2, quantification conso d'eau voire ACV S : travail sur les couts de production pour le Global South, souveraineté G : plan de formation, monitoring de KPI RH, charte impact
BRIGHTHEART	LN	22/12/2025	31/03/2026	N				N/A				<p>mise en place roadmap</p> <p>Attente de la roadmap post invest et de la nomination de la personne en charge</p>

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Non applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non applicable.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne réalise pas d'investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

La Société de Gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« PAI »), tels que définis dans les articles 4 et 7 du Règlement SFDR et l'article 4.1.3.3 du Règlement.

La Société de Gestion a soigneusement évalué les exigences des PAI du Règlement SFDR et soutient les objectifs poursuivis par ce régime afin d'améliorer la transparence pour les clients, les investisseurs et le marché, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Ainsi, la collecte de données réalisée en 2026 sur les données connues au titre de l'exercice 2025, permet à la Société de Gestion de divulguer une sélection de ces principales incidences négatives des décisions d'investissements, jugées pertinentes par rapport aux critères susmentionnés (types de fonds sous-gestion, taille des Entreprises Cibles, etc.), en annexe de son rapport extra-financier.

Au titre de l'année 2025, la Société de Gestion déclare avoir considéré, sur la base de la nature et de l'échelle de ses activités, des types de fonds sous gestion et de la taille des Entreprises Cibles, qu'il n'était pas pertinent de considérer les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité tels que définis dans le régime des PAI du Règlement SFDR. Sa position est inchangée sur le rapport extra-financier 2025.

La Société de Gestion réexamine régulièrement sa décision de ne pas prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et réévalue sa décision au moins une fois par an.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Non applicable.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au titre de l'exercice, la Société de Gestion a décidé de ne pas prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« PAI »), tels que définis dans les articles 4 et 7 du Règlement SFDR.

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir **3 participations actives au 31.12.2025 pour un coût d'acquisition global de 5M€** (sur un total de 10 participations).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

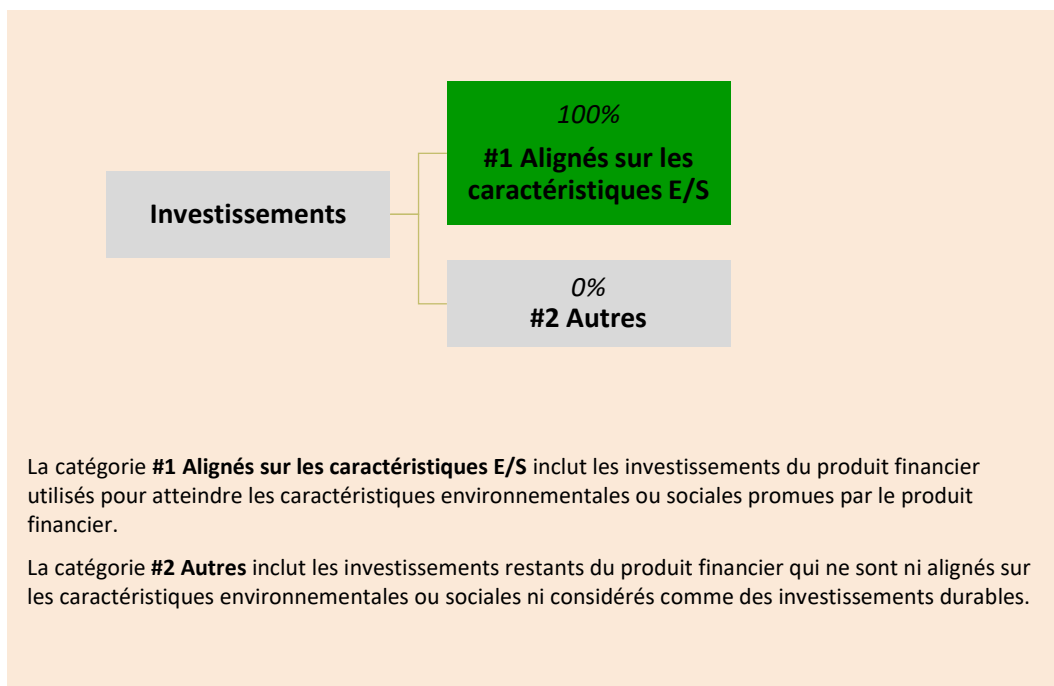
<i>Investissement les plus importants</i>	<i>Secteur</i>	<i>% d'actif (en titres dilutifs et non dilutifs)</i>	<i>Pays</i>
AVATAR MEDICAL	Technologies médicales et d'analyse	18%	France
UVR	Digital & IA	13%	France
BRIGHTHEART	Technologies médicales et d'analyse	13%	France

Non applicable.
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

- Technologies médicales et d'analyse
- Digital & IA
- Industrie

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au jour du présent rapport, proportion d'investissement liés à la durabilité :

		Coût d'acquisition (K€)		
ABCELY	Développement d'anticorps thérapeutiques pour le traitement des cancers et des muqueuses	807,53	100%	
AVATAR MEDICAL	Solutions de génération d'avatar 3D/VR à partir d'imagerie médicale pour la planification des chirurgies	1 999,96	100%	
BIOPHTA	Solutions pour résoudre les troubles ophtalmiques	1 200,00	100%	 
GENSENSOR	Développement d'un système monitoring biologique pour les processus de bioproduction dans l'industrie pharmaceutique	1 050,00	100%	
LOOP DEE SCIENCE	Solutions de test biologiques de terrain à destination des industries de l'agro-alimentaire	800,00	100%	 
UVR	Développement d'un logiciel de simulation optique de pointe, offrant un rendu basé sur la physique intégré à la réalité virtuelle	1 504,06	100%	 
ALKION BIOINNOVATIONS	Technologie de bio production appliquée à la production de saponine pour des applications vaccinales humaines et animales	800,00	100%	   
BRIGHTHEART	Logiciel d'IA pour le diagnostic des cardiopathies congénitales sévères à partir des échographies prénatales	1 500,00	100%	
DELIVRONE	Delivrone assure le transport de prélèvements biologiques entre les laboratoires d'analyse médicale, les plateformes techniques et les centres de soins / hôpitaux.	980,00	100%	  
SIRIUS NEOSIGHT	Développement d'une plateforme de diagnostic, de suivi et d'orientation thérapeutique en oncologie	749,97	100%	



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable. Le Fonds est un produit financier qui relève de l'article 8 du Règlement SFDR. Par conséquent, et conformément à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie »), les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prendraient en compte ces critères

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes**

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le taux d'analyse ESG du Fonds (c'est-à-dire le pourcentage d'Entreprises Cibles pour lesquelles les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues) sera de soixante-quinze (75) %.

Au maximum vingt-cinq (25) % d'Entreprises Cibles pourraient ne pas être alignées sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds. Cela pourrait notamment être le cas lorsque le Fonds sera un investisseur minoritaire et/ou que ses représentants n'auront pas de droit de vote dans les organes de surveillance de ces Entreprises Cibles.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

- (i) L'application de politiques de la lutte contre l'exclusion
- (ii) Un outil d'analyse ESG, développé en interne en vue de faciliter la collecte de données, l'analyse, ainsi que le suivi et complété, lorsque cela est nécessaire ou pertinent pour une société cible spécifique, par des recherches et des données externes ou, le cas échéant, par les analyses ESG effectuées par les sociétés cibles elles-mêmes ;
- (iii) Un rapport annuel et un suivi des Entreprises Cibles, dont les résultats sont présentés dans le rapport ESG annuel ; et
- (iv) La limitation des investissements dans des secteurs ou des actifs sous-jacents plus exposés à des risques spécifiques en matière de durabilité, et l'intégration de considérations environnementales, sociales ou de gouvernance dans le processus de décision d'investissement.
- (v) Une session a minima annuelle au sein des organes de gouvernance est consacrée à l'examen des politiques et mesures en matière d'ESG



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable – absence d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Non concerné

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non concerné

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non concerné

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non concerné

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.